



Projet Rose lithium-tantale

Rapport annuel 2025

Présenté à :

l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

et au

Gouvernement de la Nation Crie

Par :

Corporation Lithium Éléments Critiques

Mars 2026

Table des matières

Résumé.....	1
1 Introduction.....	1
2 Mise en œuvre du Projet.....	4
3 Consultations	7
4 Programmes et plans d'action.....	10
4.1 Plan de compensation du poisson.....	10
5 Caractérisation et résultats.....	10
5.1 Eaux souterraines	11
6 Mesure d'atténuation.....	11
7 Accidents et défaillances	11
8 Calendrier.....	12
9 Changement anticipé au Projet.....	12
10 Conclusion.....	12
Références bibliographiques.....	13

Table des figures

Figure 1 Emplacement de la propriété Rose lithium-tantale	3
Figure 2 Aménagement général du site minier et du campement proposé	6

Table des tableaux

Tableau 1 Liste des autorisations délivrées	4
Tableau 2 Liste des rencontres et consultations	8

Résumé

Depuis la déclaration de décision fédérale du 21 août 2021, Corporation Lithium Éléments Critiques (« Critical Elements ») a poursuivi ses démarches au niveau provincial et le 31 octobre 2022, le certificat d'autorisation a été délivré par le ministère de l'Environnement du Québec.

Critical Elements travaille sur l'ingénierie de détail du projet Rose lithium-tantale (le « Projet »). Les services de consultants ont été retenus afin d'élaborer les programmes de suivi et les plans d'action requis préalables à la construction, conformément aux conditions de la déclaration de décision (la « Déclaration ») et du certificat d'autorisation.

Des consultations ont eu lieu avec la communauté d'Eastmain et de Nemaska dans le cadre du comité d'environnement établi pour la mise en œuvre de l'entente Pihkuutau. En 2025, des travaux terrain complémentaires ont été effectués pour les eaux souterraines.

Critical Elements a obtenu l'Autorisation ministérielle aménagement des aires de construction pour la mine ainsi que la modification de la Déclaration de décision. Tout en poursuivant les démarches visant à finaliser le financement du Projet, Critical Elements continuera en 2026, les travaux et les consultations nécessaires afin de satisfaire aux exigences de la Déclaration et du certificat d'autorisation.

1 Introduction

Critical Elements propose la construction, l'exploitation et la désaffectation d'une mine à ciel ouvert de lithium et de tantale, située sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee, sur les terres traditionnelles de la Nation Crie d'Eastmain, à environ 38 kilomètres au nord de Nemaska (Figure 1).

Tel que proposé, le Projet comprend l'exploitation d'une fosse à ciel ouvert, des aires d'accumulation des stériles et des résidus et une installation industrielle de traitement du minerai. Les infrastructures comprennent la route d'accès, le campement, l'entreposage d'explosifs et de détonateurs, un garage d'entretien, un entreposage de diesel et d'essence, une sous-station électrique principale, un approvisionnement en eau fraîche et potable, un système de traitement des eaux usées, des infrastructures de gestion des eaux de surface avec une usine de traitement des effluents finaux, un système de communication, un poste de garde et un bâtiment administratif.

La mine permettrait de produire environ 4 500 tonnes de minerai par jour sur une durée de vie de plus de 17 ans. La durée de vie totale du Projet serait d'environ 26 ans, incluant les phases de construction et de restauration.

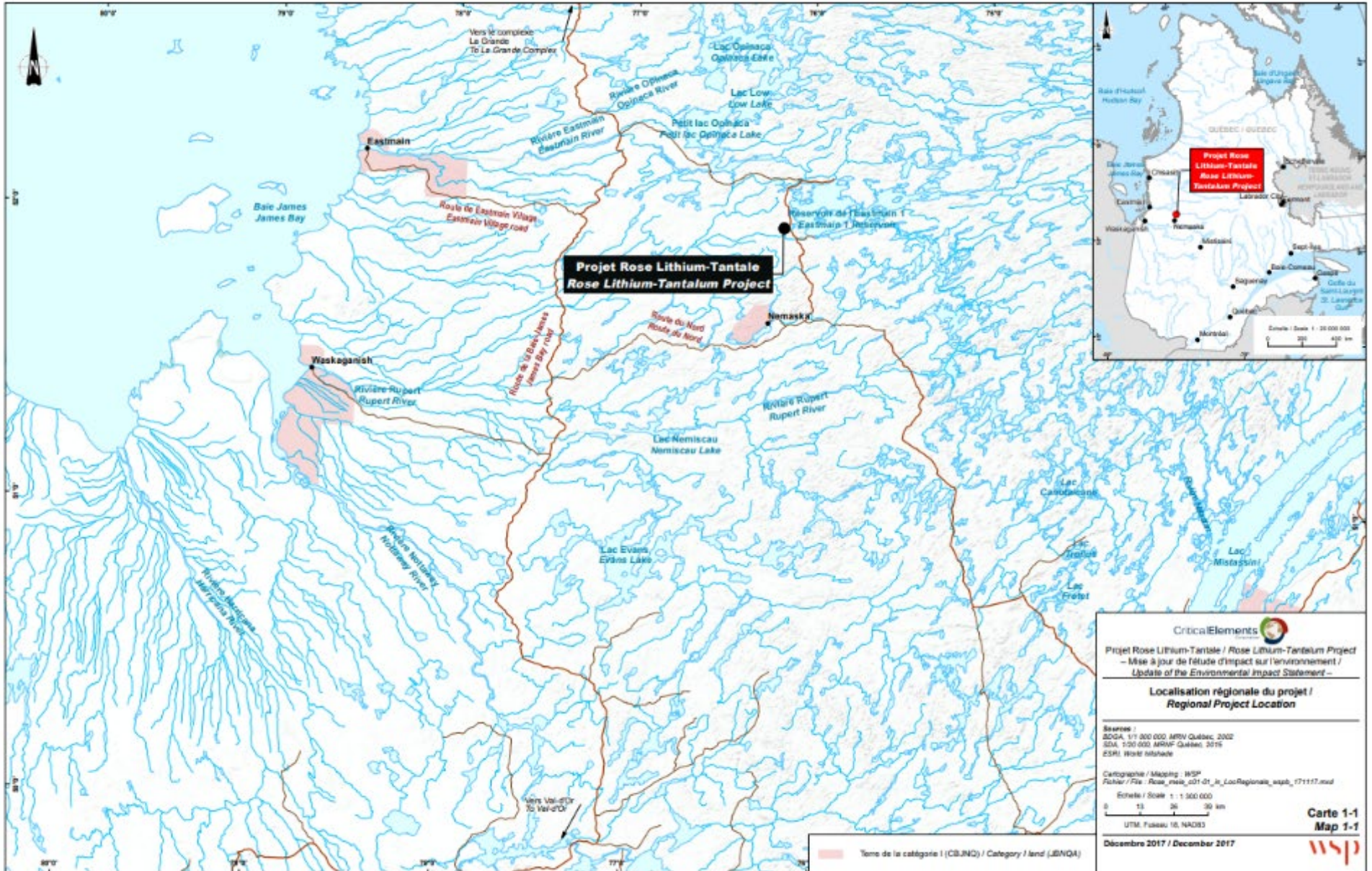
La déclaration de décision (« Déclaration ») émise aux termes de l'article 54 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) à Critical Elements pour le Projet Rose lithium-tantale a été signée le 21 août 2021 par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada. La Déclaration contient 12 conditions à respecter

dont plusieurs doivent être mises en œuvre avant le début des travaux de construction et nécessite une consultation auprès de tiers parti tel que les Premières Nations.

Au niveau provincial, le certificat d'autorisation 3214-14-053 (« CA ») a été délivré le 31 octobre 2022 par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »). Une modification du CA a été obtenue le 6 août 2024 afin d'y ajouter le campement des travailleurs ainsi que les bancs d'emprunt. Le CA et sa modification comportent 28 conditions à respecter, dont plusieurs doivent être mises en œuvre préalablement à la délivrance de la première autorisation permettant la construction. Le premier rapport annuel de suivi environnemental et social sera déposé auprès de l'administrateur provincial lorsque ce programme sera mis en œuvre.

Conformément aux articles 2.11 à 2.13 de la Déclaration, Critical Elements soumet à l'Agence et au Gouvernement de la Nation Crie un rapport annuel résumant les travaux réalisés, les résultats obtenus et la mise en œuvre du Projet. Ce quatrième rapport annuel est disponible dans les deux langues officielles et sera transmis au plus tard le 31 mars 2026.

Figure 1 Emplacement de la propriété Rose lithium-tantale



2 Mise en œuvre du Projet

Le Projet est actuellement dans sa phase pré-construction. En parallèle des démarches de financement, l'ingénierie de détail se poursuit. Certaines études ont été mises à jour et sont présentées au chapitre 5.

Entente Pihkuutaau

Dans le cadre de l'entente sur les répercussions et les avantages Pihkuutaau signée en 2019, un comité de mise en œuvre et un comité environnement ont été formés. Critical Elements a ainsi l'occasion d'échanger avec les représentants des communautés sur divers volets du Projet minier et de répondre les interrogations et préoccupations soulevées.

Au cours de l'année 2025, plusieurs rencontres ont eu lieu de même que des échanges avec des maîtres de trappe, notamment concernant le plan de compensation pour le poisson. Les détails sur le processus de consultation sont présentés au chapitre 3 du présent rapport.

Autorisations

Au cours de l'année 2025, deux autorisations ont été délivrées. Le Tableau 1 dresse la liste des autorisations émises.

Tableau 1 Liste des autorisations délivrées

Date	Délivrée par	Description
2025-02-19	MELCCFP	Autorisation ministérielle aménagement des aires de construction pour la mine
2025-05-27	AEIC	Modification de la Déclaration de décision pour l'ajout du campement

Légende :

MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

AEIC : Agence d'évaluation d'impact du Canada

Campement

Tel que mentionné dans les rapports annuels précédents, Critical Elements a retenu un nouveau site qui se situe à environ 3 km de la fosse, le long de la route Nemiscau-Eastmain1. La Figure 2 présente l'emplacement du campement. En plus d'être à proximité des installations minières, ce qui limitera les déplacements quotidiens de longue distance pour les travailleurs, cela réduira les émissions d'émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et minimisera les effets négatifs de la circulation routière, en plus d'accroître la sécurité des usagers de la route. Lors du pic des travaux de construction du site minier, près de 500 employés seront logés au campement, tandis qu'en période d'exploitation celui-ci accueillera environ 250 employés.

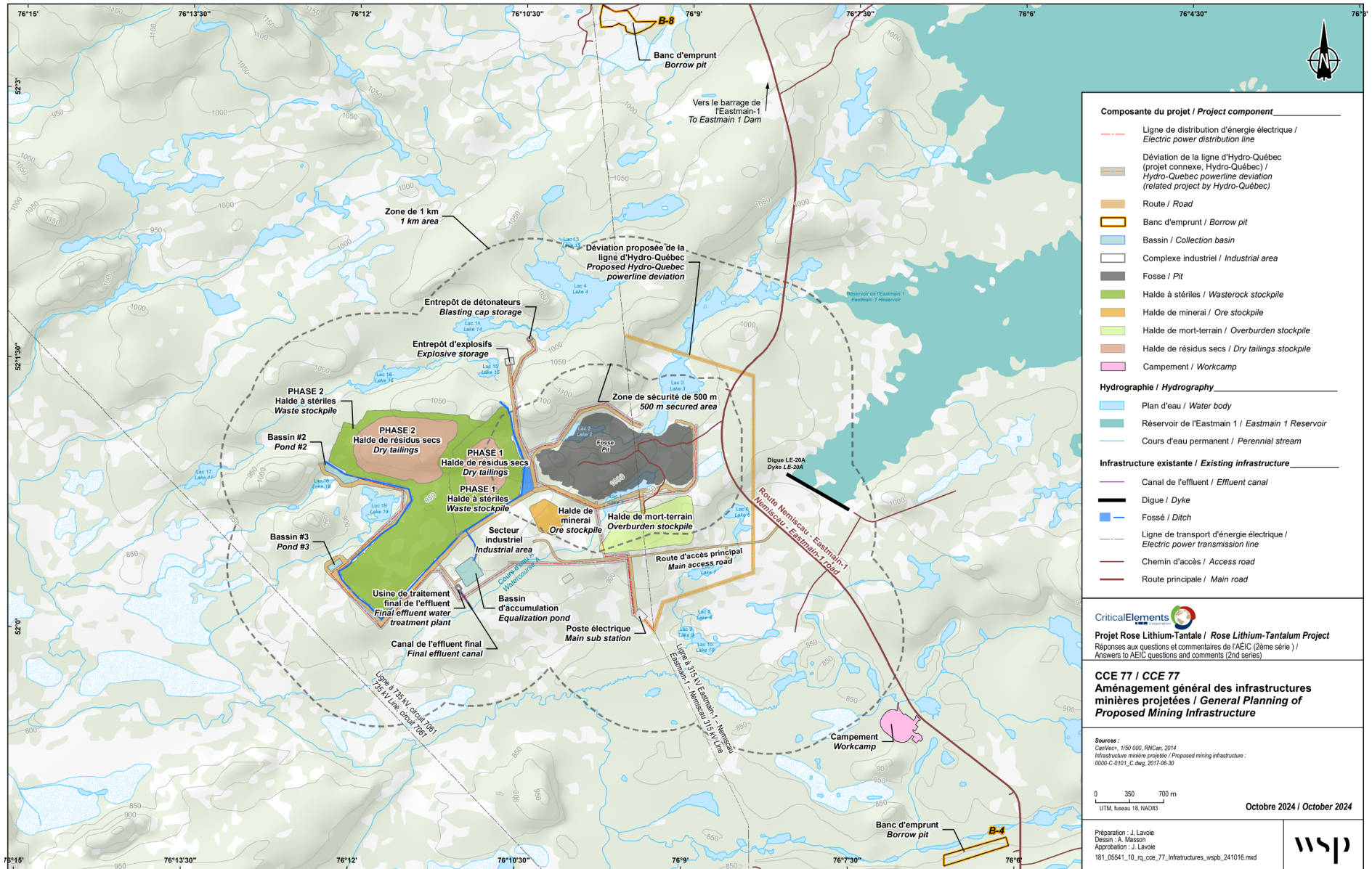
À la suite de l'étude transmise au MELCCFP en octobre 2023, une modification du certificat d'autorisation a été obtenue en 2024. De plus, une demande de modification a également été déposée auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour ajouter

le campement et les bancs d'emprunt à la description de projet. Celle-ci fut acceptée en mai 2025 avec la modification de la Déclaration de décision.

Travaux sur le terrain

Au cours de l'année 2025, Critical Elements a continué les travaux de caractérisation de l'eau souterraine. Les résultats sont présentés au chapitre 5.

Figure 2 Aménagement général du site minier et du campement proposé



Prochaines étapes

Tout en travaillant à finaliser le financement du projet, Critical Elements poursuivra en 2026, les travaux et les consultations nécessaires afin de satisfaire aux exigences de la Déclaration et du CA.

3 Consultations

La condition 2.4 de la Déclaration précise les formalités entourant le processus de consultation avec les communautés. Ce processus permet d'informer et de recueillir les commentaires avec la Nation Crie d'Eastmain, les Cris de la Première Nation de Waskaganish, la Nation Crie de Nemaska et/ou la Première Nation Crie de Waswanipi. Tel que le mentionne la condition 2.5, Critical Elements a eu des entretiens avec des représentants des Premières Nations afin de convenir avec elles de la manière de satisfaire aux exigences.

Le Tableau 2 présente la liste des différentes rencontres tenues en 2025, ainsi que leurs dates, lieux et activités. Le processus de consultation est toujours en cours pour différents programmes et plans d'action. D'autres consultations sont prévues en 2026.

Tableau 2 Liste des rencontres et consultations

Date	Localisation	Participants	Sujets	Préoccupation / commentaires
15 janvier 2025	Appel conférence	Alvin Cheezo (Eastmain) Aurora Hernandez (CNG) Graeme Morin (CNG) Tommy Neeposh (Nemaska) Eva-Maria Hanchar (CNG) & Nancy Duquet-Harvey (Critical Elements) Sébastien Perreault (Critical Elements) Yves Perron (Critical Elements)	Comité d'environnement - rencontre #8 Glossaire des toponymes cris, Suivi d'un tiers parti, état de référence des eaux de surface	Assurer que le gouvernement Cri et membres du comité sont impliqués dans l'offre de service pour le suivi d'un tiers parti et ajouter une considération d'utilisé l'outil d'audit de vers le développement minier durable de l'Association Minière du Canada.
27 février 2025	Appel conférence	Alvin Cheezo (Eastmain) Graeme Morin (CNG) Jean-Philippe Roux-Groleau (Nemaska) Eva-Maria Hanchar (CNG) & Nancy Duquet-Harvey (Critical Elements) Sébastien Perreault (Critical Elements)	Comité d'environnement - rencontre #9 Rapport annuel 2024 Mise à jour du permitting	Aucune préoccupation soulevée.
29 mai 2025	Appel conférence	Alvin Cheezo (Eastmain) Graeme Morin (CNG) Jean-Philippe Roux-Groleau (Nemaska) Eva-Maria Hanchar (CNG) Tommy Neeposh (Nemaska) & Nancy Duquet-Harvey (Critical Elements) Sébastien Perreault (Critical Elements) Yves Perron (Critical Elements)	Comité d'environnement - rencontre #10 Mise à jour du progrès du MPO, présentation sur le rapport de la disponibilité des véhicules électriques et hybrides	Le CNG partagera les résultats de discussion avec les communautés au sujet du plan de compensation d'habitat de poisson.

Date	Localisation	Participants	Sujets	Préoccupation / commentaires
3 juillet 2025	Val-d'Or	Ernie Moses (Eastmain) & Yves Perron (Critical Elements) Lloyd Mayappo (Critical Elements) Jean-Sébastien Lavallée (Critical Elements)	Mise à jour du projet, discussion sur le support des entrepreneurs locaux	Aucune préoccupation soulevée.
14 novembre 2025	Montréal	Chief Raymond Shanoush (Eastmain) & Jean-Sébastien Lavallée (Critical Elements)	Mise à jour du projet et du plan de compensation de l'habitat de poisson	Aucune préoccupation soulevée.

4 Programmes et plans d'action

Critical Elements a consulté les parties prenantes au cours de l'année 2025 au sujet du plan de compensation de l'habitat du poisson afin de répondre aux conditions de la Déclaration et du CA.

4.1 Plan de compensation du poisson

Critical Elements a déposé en novembre 2023 une mise à jour de plan de compensation du poisson développé dans le cadre de l'évaluation environnementale. À la suite de la révision de l'étude hydrogéologique, l'impact du rabattement de la nappe phréatique est moindre, par conséquent les plans d'eau affectés aussi. Les pertes d'habitats sont maintenant évaluées à un peu moins de 27 ha.

À la suite de l'analyse de Pêches et Océans Canada (MPO), les mesures de compensation ont été jugées insuffisantes pour les pertes occasionnées par le Projet. Subséquent à des travaux terrain supplémentaires, des consultations avec les communautés et le Gouvernement de la Nation Crie ont eu lieu. De plus, la mise à jour du plan de compensation a été déposée en octobre 2024 auprès du MPO. Les activités supplémentaires de réfection de ponceaux à Chibougamau déposée en octobre 2024 n'ont pas été retenues par le MPO.

Depuis, des échanges ont eu lieu avec le MPO, à l'issue desquels un ensemble de mesures de compensation a été proposé. Ces mesures incluent notamment l'aménagement d'une frayère d'esturgeon jaune sur la rivière Eastmain, l'aménagement de frayères d'omble de fontaine à proximité du Projet, ainsi que la mise en place d'un budget dédié à des activités de recherche et développement sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. La composante de recherche et développement serait, quant à elle, élaborée en collaboration avec les communautés avoisinantes et le gouvernement de la Nation Crie, sur une période de cinq (5) ans suivant l'obtention de l'autorisation réglementaire.

Il est toutefois important de préciser que ces mesures demeurent, à ce stade, des propositions jugées acceptables sur le plan technique lors des discussions avec le MPO, mais qu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation officielle. Par conséquent, leur mise en œuvre et leur portée finale pourraient être ajustées en fonction des exigences qui seront établies dans le cadre de l'autorisation délivrée en vertu de la *Loi sur les pêches*.

5 Caractérisation et résultats

Étant donné que le Projet minier est en phase pré-construction, aucun suivi environnemental spécifique n'est requis. Les relevés 2025 ont été réalisés afin de mettre à jour certaines informations principalement au niveau des eaux souterraines.

5.1 Eaux souterraines

L'échantillonnage des eaux souterraines s'est déroulé en mai et août 2025 dans les neuf (9) puits d'observation mentionnés dans le programme de suivi (WSP, 2023), ceci afin d'acquérir des données supplémentaires sur l'état actuel de cette composante avant l'établissement du Projet minier (Stantec, 2025). Tel qu'indiqué dans le programme de suivi, les paramètres à analyser ont été choisis en fonction des usages du site et incluent ceux requis en vertu de la Directive 019.

En considérant que les eaux souterraines du site à l'étude pourraient faire une résurgence dans les eaux de surface, les critères applicables à l'évaluation de la qualité environnementale de l'eau souterraine sont les critères « résurgence dans l'eau de surface » (RES) présentés dans le Guide d'intervention du MELCCFP. Par ailleurs, étant donné la présence d'un plan d'eau de surface en aval hydraulique du site, il convient d'employer les seuils d'alerte équivalents à 50 % des critères RES.

Le relevé des niveaux d'eau indique que l'eau souterraine, dans le roc, s'écoule vers le sud-ouest. Le puits d'observation PO-16-09R n'a pu être échantillonné, car il était à sec lors des deux campagnes.

Les résultats d'analyses des échantillons d'eau souterraine présentent des concentrations supérieures aux critères RES pour les paramètres suivants :

- En argent dans les puits d'observation PO-16-10S et PO-16-12R en mai et PO-16-12R en août 2025;
- En cuivre dans les puits d'observation PO-16-10S et PO-16-12R en mai et en août 2025;
- En zinc dans le puits d'observation PO-16-08S en mai 2025 pour le seuil d'alerte uniquement.

Ces résultats permettent d'établir l'état de référence de la qualité des eaux souterraines avant le début des travaux de construction et d'exploitation de la mine.

6 Mesure d'atténuation

Les mesures d'atténuation du Projet ont été élaborées dans le cadre de l'évaluation environnementale. À ce stade du Projet, aucune modification de ces mesures d'atténuation ni de mesures supplémentaires n'a été considérée.

7 Accidents et défaillances

Selon le plan de communication élaboré avec les Premières Nations, les accidents et défaillances qui peuvent entraîner des effets environnementaux négatifs doivent être communiqués par écrit lors des événements. Cette section du rapport annuel fera une synthèse des événements s'il y a lieu.

Pour l'année 2025, aucun accident ni défaillance n'a eu lieu.

8 Calendrier

La condition 12.3 de la Déclaration indique que Critical Elements doit mettre à jour les calendriers mis en œuvre des conditions et des activités de construction chaque année. Puisque le Projet est à l'étape de pré-construction, aucun calendrier n'a été remis à l'Agence. Ces calendriers seront préparés et déposés à l'Agence et au Gouvernement de la Nation Crie 60 jours avant le début de la construction.

9 Changement anticipé au Projet

L'Agence a été informée de l'addition du campement des travailleurs ainsi que deux bancs d'emprunt conformément à la condition 2.17 de la Déclaration en 2023. À la suite de son analyse, l'Agence a émis une Déclaration de décision modifiée le 27 mai 2025. À part la description de projet, aucune condition de la Déclaration n'a été modifiée.

10 Conclusion

Critical Elements est actuellement en phase pré-construction du Projet. Afin de satisfaire aux exigences énoncées dans la Déclaration et l'autorisation ministérielle provinciale, Critical Elements a formé une équipe multidisciplinaire et retenu les services de firmes qualifiées et reconnues pour l'assister dans l'élaboration du Projet en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie. Grâce à des communications, échanges et consultations auprès des communautés, c'est avec soin et prudence que l'équipe est mobilisée dans l'élaboration du Projet.

Au cours de l'année 2025, certaines autorisations ont été délivrées et l'équipe poursuivra en 2026 la recherche de financement, l'ingénierie de détail et les démarches d'obtention des autorisations pour commencer la construction.

Le rapport annuel 2026 sera transmis au plus tard le 31 mars 2027.

Références bibliographiques

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (ECCC). 2021. Déclaration de décision émise aux termes de l'article 54 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012).

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (ECCC). 2021. Déclaration de décision modifiée émise aux termes de l'article 54 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2025).

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2022. Certificat d'autorisation N/Réf : 3214-14-053.

Stantec. 2025. Suivi environnemental de l'eau souterraine 2025 – Projet minier Rose lithium-tantale. 77 p. et annexes.

WSP. 2024. Projet Rose Lithium-Tantale. Plan de compensation des pertes d'habitats du poisson – Mise à jour 2024. Rapport produit pour Corporation Lithium Éléments Critiques. 93 p. et annexes.